

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 17 octobre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Eric DIARD - Gérard GAZAY - Pascal MONTECOT.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-928/16/BM

**■ Participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à deux salons professionnels spécialisés dans l'immobilier d'entreprise : le MIPIM et le SIMI 2017 et approbation d'une convention
MET 16/1491/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence économique, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de promotion de son territoire à l'attention des décideurs économiques et des investisseurs. L'objectif est d'encourager l'implantation et le développement d'entreprises et de grands projets structurants.

La présence dans des salons professionnels en constitue un axe important. Elle permet de valoriser l'originalité et la spécificité de l'offre métropolitaine et de lui conférer la crédibilité et la lisibilité indispensables pour attirer les talents et les capitaux.

Historiquement le territoire Marseille Provence - ex Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – expose dans des salons professionnels dédiés à l'immobilier d'entreprise depuis plus de 15 ans. Il participe ainsi chaque année au Marché International des professionnels de l'Immobilier (MIPIM) mi-mars à Cannes et au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) début décembre à Paris.

Le MIPIM, salon international, réunit pendant quatre jours 23 000 visiteurs de 90 pays dont 5 300 investisseurs. Il constitue l'occasion pour les grandes métropoles de mettre en avant leurs projets, de confirmer leur dynamisme et d'entretenir leurs relations avec acteurs et décideurs économiques nationaux et internationaux.

**Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Novembre 2016**

Tout aussi incontournable, le SIMI, est devenu le salon de référence de l'immobilier d'entreprise dédié au marché français. Il rassemble pendant trois jours, au cœur de Paris, 25 000 visiteurs et 450 exposants.

En 2017, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence poursuit la maîtrise d'ouvrage de la promotion du territoire, initiée par la Communauté urbaine MPM.

Dans un souci de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, elle continue d'associer l'Etablissement public d'Aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et l'agence de développement Provence Promotion à sa participation au MIPIM et au SIMI.

Ensemble, ils disposeront :

-au MIPIM, à Cannes du 14 au 17 mars 2017 d'un espace de 87m² (Palais des festivals – Hall Riviera),
-au SIMI, à Paris du 29 novembre au 1^{er} décembre 2017, d'un espace de 65,21 m² (Palais des Congrès - Hall Ternes).

Les thématiques suivantes y seront mises en avant : une métropole attractive avec ses filières d'excellence, ses grands projets structurants, sa capacité à innover et son art de vivre, mais aussi l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille, les grands projets immobiliers et les zones d'activités de métropole. Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la conception, la réalisation et l'animation de ces deux stands, garantissant ainsi une unité d'image du territoire dans les deux salons.

Le montant global de la participation de la Métropole et de ses partenaires dans ces deux salons professionnels est estimé à 310 000 €.

En sa qualité de maître d'ouvrage la Métropole fera l'avance de la totalité des dépenses et ses partenaires lui verseront leur participation respective sur un avis de sommes à payer.

Budget prévisionnel des deux salons professionnels MIPIM et SIMI :

Dépenses en euros TTC		Recettes en euros TTC	
Location des stands	128 000,00	Euroméditerranée	65 000,00
Aménagement des stands	156 000,00	Ville de Marseille	50 000,00
Opérations de promotion	26 000,00	CCIMP	50 000,00
		Port de Marseille Fos	40 000,00
		<i>Sous-total partenaires</i>	<i>205 000,00</i>
		Participation Métropole	105 000,00
TOTAL	310 000,00	TOTAL	310 000,00

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention multipartite ci-annexée qui définit les conditions de participation et les obligations réciproques de chacune des parties pour leur participation commune au MIPIM et au SIMI 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Novembre 2016

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération N°NH 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération N°ECO 001-322/16/BM du bureau de la Métropole d'Aix-Marseille portant sur la participation à deux salons professionnels spécialisés dans l'immobilier d'entreprise.

Oùï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que le SIMI et le MIPIM sont les deux rendez-vous annuels incontournables des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier d'entreprise,
- L'intérêt pour la Métropole de promouvoir ses projets et ses réalisations dans ce type d'événement,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Etablissement public d'Aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, fixant les obligations réciproques de chacune des parties pour leur participation commune au MIPIM et au SIMI 2017.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout document relatif à la présence de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au MIPIM et au SIMI 2017.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Stratégie et Attractivité Economique

Martine VASSAL

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Novembre 2016